

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)  
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 8 février 2007  
Heure..... 14 h 15  
Lieu ..... Salon du personnel

PRÉSENCES — 115 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE: — L'assemblée est ouverte à 14 h 30

Myriam Zaidi, présidente de l'AGECA, adresse un mot aux membres de l'assemblée sur l'importance de la mobilisation des étudiants dans un contexte de dégel possible des frais de scolarité.

### ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Acceptation des nouveaux membres
3. Informations
4. Fermeture du programme de Techniques de transformation des matières plastiques
5. Politique d'assistance professionnelle
  - 5.1 Période d'informations
  - 5.2 Décisions à prendre

#### 1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Robert Thibault propose *Jean Karam*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

#### 2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

##### Recommandation 3

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 25 mai 2006 et dont les noms suivent : *Simon Bigras* (Cinéma), *Gabriel Rocque* (Électrophysiologie médicale), *Marie-Ève Bélanger* (Français), *Nathalie Désilets* (Français), *Marie-Andrée Laniel* (Français), *Monique Desrosiers* (Génie civil), *Martin Benny* (Sciences sociales), *Esther Berton* (Sciences sociales) et *Valérie Bruneau* (Sciences sociales).

Proposée par Philippe Boudreau

Appuyée par Alain Forget

**Adoptée à l'unanimité**

#### 3. INFORMATIONS

##### a. Politique contre le harcèlement psychologique et la violence au travail

Annette Gélinas informe l'assemblée du suivi qui a été donné à ce dossier depuis l'assemblée syndicale du 25 mai 2006. Après un refus du texte initial par l'Association des cadres du Collège, celui-ci fut légèrement réajusté mais demeure conforme aux grandes orientations de l'assemblée. La principale correction consiste dans une modification de la composition du comité chargé d'entendre des plaintes (il pourra comprendre trois membres, lorsque les deux personnes concernées font partie de la même association, à la demande de cette association). L'exécutif communiquera donc l'accord du SPECA au Collège et la Politique devrait être adoptée lors du Conseil d'administration du 22 février 2007, tous les autres groupes du Collège s'y étant ralliés.

##### b. Équité salariale

Annette Gélinas fait un bref rapport des points qui sont encore à négocier dans ce dossier, notamment les ajustements possibles aux échelons 18 (détenteurs du diplôme de maîtrise), 19 et 20 (détenteurs du diplôme de doctorat).

#### **4. FERMETURE DU PROGRAMME DE TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES**

Annette Gélinas expose le contexte dans lequel se situe la question d'une possible fermeture du programme de Techniques de transformation des matières plastiques et du département de Techniques de plasturgie. Puis elle présente le contenu d'une entente à laquelle le Collège pourrait souscrire, contenu qui a reçu l'accord des professeurs concernés. Elle explique ensuite la proposition que l'exécutif soumet à l'assemblée.

##### **Recommandation 4**

Attendu le très faible nombre d'étudiants inscrits dans le programme de Techniques de transformation des matières plastiques depuis plusieurs années;

attendu que, malgré les efforts de recrutement faits, il est peu probable que cette situation s'améliore dans un avenir prochain;

attendu que, dans ce contexte, il est à prévoir que le Collège ne pourra plus profiter, pour de nouvelles cohortes inscrites dans ce programme, des dispositions spécifiques de l'Annexe S-026 destinées à faciliter la survie de tels programmes en difficulté – le Collège ne pouvant répondre à toutes les exigences prévues à ladite Annexe notamment en ce qui concerne le redressement prévisible de ce programme;

attendu qu'une entente SPECA/Collège constitue un préalable incontournable à l'entérinement, par les représentants des parties aux instances (Conseil d'administration, Commission des études, Comité des relations du travail) de toute proposition de fermeture du programme de Techniques de transformation des matières plastiques et du département de Techniques de plasturgie et qu'une telle entente s'avère possible;

que l'assemblée syndicale du SPECA mandate ses représentants pour signer le projet de lettre d'entente intervenu entre les Parties tel que présenté dans le document «Entente sur la fermeture du programme de Techniques de transformation des matières plastiques – Document soumis à l'assemblée syndicale du SPECA du 8 février 2007»;

que les représentants du SPECA aux diverses instances du Collège soient mandatés pour se prononcer en faveur de toute proposition allant dans le sens du contenu de cette lettre d'entente.

Proposée par Robert St-Amour  
Appuyée par Sylvain Beausoleil  
**Adoptée à l'unanimité**

#### **5. POLITIQUE D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE**

##### **5.1 Période d'informations**

Annette Gélinas rappelle les grands éléments ayant conduit à l'adoption d'une politique, par le SPECA, dans le milieu des années 90. Elle met en évidence les grands axes de cette politique et informe l'assemblée que, si une telle politique n'est pas encore en place, c'est à cause de nombreux problèmes de santé des représentants patronaux et de l'agenda très chargé du C.R.T. Elle indique que, si le dossier refait surface actuellement, c'est que la question de l'évaluation des enseignements fait partie du plan triennal de développement du Collège, plan triennal qui tire à sa fin; la partie patronale souhaite donc, plus que jamais, finaliser cette politique.

Jean Trudelle fait ensuite une présentation sur la façon dont la problématique de l'évaluation des enseignants est analysée à la FNEEQ, présentation faite à partir du document que les membres du SPECA ont en mains et qui s'intitule : *Pour lancer la réflexion à propos de l'évaluation – Document de travail*, document émanant du Comité école et société de la FNEEQ et soumis à la réunion du regroupement cégep du 19 octobre 2006.

Annette Gélinas complète ce point d'informations en présentant la façon dont la politique adoptée par l'assemblée pourrait être traduite en lettre d'entente.

## 5.2 Décisions à prendre

### Recommandation 5

Attendu les positions adoptées par l'assemblée syndicale du SPECA en 1995 et en 2005 concernant le cadre général de mise en place d'une politique d'assistance professionnelle;

que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour poursuivre les négociations avec le Collège sur la base du projet de Politique d'assistance professionnelle (Document soumis par le SPECA le 22 janvier 2007), incluant une disposition permettant à un enseignant de porter plainte à l'endroit d'un élève ou d'un groupe d'élèves.

Proposée par Jean-François Dorval

Appuyée par Marie Gagné

**Adoptée à l'unanimité**

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 16 h 25.

---

présidente

---

secrétaire